



Envoi au contrôle de légalité le : 6 avril 2023

Publication électronique le : 6 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Sébastien HENQUENET, Mme Marine LE PEN.

Absent(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Alain MEQUIGNON, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Michel DAGBERT, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Michèle JACQUET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

**SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES DE RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL, TERRITORIAL ET LOCAL**

(N°2023-137)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;

Mesdames Valérie CUVILLIER, Cécile YOSBERGUE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Blandine DRAIN, Maïté MULOT-FRISCOURT, Caroline MATRAT, Sandra MILLE, Michèle JACQUET, Stéphanie GUISELAIN et Sylvie MEYFROIDT, ainsi que Messieurs Philippe DUQUESNOY, Benoît ROUSSEL, Bertrand PETIT, Etienne PERIN, Alain MEQUIGNON, Olivier BARBARIN, Jean-Luc DUBAELE, Bruno COUSEIN, Daniel MACIEJASZ et François VIAL, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Alain DE CARRION, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 5 subventions aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) le Louvre Lens, la Coupole d'Helfaut, le 9/9 Bis Métaphone, la Cité des Electriciens et Spectacle vivant Audomarois - La Barcarolle, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau en annexe, pour un montant total de 2 624 980 €, au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer 32 subventions aux autres bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau en annexe, pour un montant total de 2 488 500 €, au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 9 structures culturelles relevant du droit privé, les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000,00 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 4 :

Les dépenses versées en application des articles 1 et 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-314A06	6568/93314	Louvre Lens	1 270 000,00	1 248 980,00
C03-316A01	6568/93314	La Coupole	776 000,00	776 000,00
C03-311D05	657381/93311	Structures à label national	553 000,00	550 000,00
C03-311D05	65748/93311	Structures à label national	1 442 000,00	1 442 000,00
C03-311B03	65748/93311	Centres culturels - actions culturelles - asso	637 000,00	340 000,00
C03-311B03	657348/93311	Centres culturels - actions culturelles - communes	333 000,00	283 000,00
C03-313B02	65748/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	350 000,00	48 000,00
C03-311Q01	65748/93311	Saison culturelle départementale	133 000,00	114 000,00
C03-311D02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 310 000,00	50 500,00
C03-311D02	657348/93311	Structures de rayonnement local	240 000,00	131 000,00
C03-311D02	657358/93311	Structures de rayonnement local	30 000,00	30 000,00
C03-313B03	657358/93311	Centres culturels –actions culturelles – EPCI	50 000,00	50 000,00
C03-311B03	657381/93311	Centres culturels – Actions culturelles – EPCC	50 000,00	50 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 55 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 23 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)</p>

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONVENTION

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles

Objet : convention de paiement

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du « DATE ».

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Nom_Organisme dont le siège est « adresse », représenté par « nom prénom », « titre le ou la « représentant(e) structure »,

ci-après désigné par **Nom_Organisme** d'autre part.

« **Vu** : La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date duautorisant la signature de la convention ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique dans les relations entre le Département et **Nom_Organisme** pour la mise en œuvre de l'action définie à l'article 2, en exécution de la décision attributive de l'aide prise par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du « date ».

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ACTION SUBVENTIONNEE :

Une aide est accordée au **Nom_Organisme** pour les projets s'inscrivant dans le cadre de...

ARTICLE 3 : DUREE :

La convention s'applique au titre de l'année 2023.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU NOM_ORGANISME :

I – **Nom_Organisme** s'engage à réaliser son activité dans les conditions définies dans sa demande d'aide et acceptées par le Département, et à affecter le montant de l'aide au financement de son activité telle que décrite à l'article 2. Plus généralement, **Nom_Organisme** s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – **Nom_Organisme** s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1 611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et de comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de l'aide (production de rapport d'activité, revue de presse, actes).

Le compte-rendu de l'emploi de l'aide devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 31 mai de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

ARTICLE 5 : OBLIGATION PARTICULIERE (INFORMATION DU PUBLIC) :

Lors de toute communication écrite ou orale, au public, aux partenaires institutionnels et aux médias, relative à l'activité subventionnée, **Nom_Organisme** s'engage à faire connaître, de manière précise, l'apport financier du Conseil départemental avec la mention : « En partenariat avec le Département du Pas-de-Calais », et faire figurer le logo « Pas-de-Calais Le Département », téléchargeable sur le site internet <http://www.pasdecalais.fr>.

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux. Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. **Nom_Organisme** doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation de l'activité subventionnée.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'AIDE :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à **Nom_Organisme** une aide d'un montant de « chiffres » €.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide prévue à l'article précédent sera acquittée en un versement unique (**programme: C03 / sous-programme : « code » / article : « code article »**).

ARTICLE 9 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte du **Nom_Organisme**.

IBAN

Ouvert au nom de **Nom_Organisme**

Nom_Organisme reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

ARTICLE 10 : MODIFICATION :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les 2 parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'action subventionnée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions. Les dirigeants de **Nom_Organisme** sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé à **Nom_Organisme** de procéder au remboursement total ou partiel de l'aide départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment :

– dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de **Nom_Organisme** ;

– ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de l'aide départementale ;

– ou dès lors qu'il sera établi que **Nom_Organisme** ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel, notamment :

– Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que **Nom_Organisme** a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis).

ARTICLE 13 : VOIES DE RECOURS :

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal administratif de LILLE.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Directeur des affaires culturelles

Pour **Nom_organisme**

Qualité du signataire

Romuald FICHE

Prénom NOM

1. EPCC dont le Département est membre

SOUS PROGRAMME 314A06	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
6568/93314	1 270 000 €	1 270 000 €	1 248 980 €	21 020 €	98,34%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
MUSEE DU LOUVRE, LENS	MUSEE	LENS-HENIN / DEPARTEMENT	1 248 980 €	1 248 980 €	7,13%	17 523 950 €	Répartition du reste à financer hors recettes propres : Etat : 300 000 € CR Hauts-de-France : 9 991 840 € CALL : 1 248 980 € Mécénat : 600 000 € Politique de la ville : 150 000 €	1 248 980 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Etablissement Public de Coopération Culturelle autonome par rapport au musée du Louvre avec qui il a une convention scientifique et culturelle, le Louvre Lens a produit en 2022 les expositions "Rome la cité et l'empire" et "Champollion et la voie des hiéroglyphes" En 2023 il propose "Paysages" et "Animaux fantastiques". La contribution statutaire du Département au fonctionnement de l'EPCC s'élève à 10% du reste à charge soit 1 248 980 € en 2023. PUBLIC : En 2022, pour ses 10 ans et ceux du label UNESCO du bassin minier, le musée a accueilli 571 047 visites. Cette fréquentation, la plus importante depuis 2014, le place désormais au rang de 2ème musée le plus fréquenté hors de l'Île-de-France. PARTENARIATS : Notamment, ALL, Mission Bassin Minier, établissements scolaires de tout niveau, structures du champs social, pôle emploi, Artoiscope, centres culturels du Bassin Minier...
								1 248 980 €		

SOUS PROGRAMME 316A01	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
6568/93314	776 000 €	776 000 €	776 000 €	- €	100%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
LA COUPOLE, HELFAUT	MUSEE	AUDOMAROIS / DEPARTEMENT	776 000 €	990 000 €	38,38%	2 579 320 €	CAPSO : 200 000 €	776 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : A l'occasion de son 25ème anniversaire et des 10 ans du planétarium, La Coupole a retrouvé ses chiffres d'avant-Covid avec près de 130 000 visiteurs uniques. L'acquisition d'un V1, l'exposition "l'espace à la française" (qui se poursuit en 2023) et l'attractivité du planétarium 3D ont permis un regain de dynamisme pour la structure et bénéficié au centre d'histoire et de mémoire qui poursuit sa mission d'intérêt général. PUBLIC : 130 000 visiteurs scolaires, régionaux mais aussi étrangers (Nord de l'Europe) PARTENARIATS : CAPSO, office de tourisme, écoles primaires, collèges et lycées, Mémorial de la Shoah, Centre National des Études Spatiales (CNES), Arianespace, Universcience...
								776 000 €		

SOUS PROGRAMME 311D05	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(EPCC) 657381/93311	553 000 €	553 000 €	400 000 €	153 000 €	72,33%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	PROPOSITION 2023	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE 9/9 BIS - METAPHONE	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN / DEPARTEMENT	350 000 €	400 000 €	14,54%	2 751 600 €	Etat : 50 000 € CR Hauts-de-France : 80 000 € CLEA : 153 600 € CAHC : 1 906 000 €	400 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Participation annuelle au fonctionnement de l'EPCC. Le projet global du 9-9 bis repose sur l'éducation musicale et patrimoniale ainsi que la médiation ; ces axes déterminants sont les pivots du projet. Le 9-9 bis, ancien carreau de fosse doit rayonner et contribuer à l'expérience sensible des arts. La nouvelle direction impulse un nouvel élan à cet équipement qui a subi deux ans de vacances de direction et de gros soucis au sein de l'équipe qui se renouvelle également. Une ambition nouvelle et plus moderne est portée par la nouvelle directrice. PUBLIC : Le 9-9 bis travaille avec tous les publics, le jeune public, les publics scolaires et les publics éloignés du champ culturel. Il est également porteur du CLEA. PARTENARIATS : Le 9-9 bis travaille avec les structures culturelles de la CAHC, de la CALL, les acteurs sociaux et éducatifs du territoire. Il est membre des réseaux SMA, FEDELIMA, réseau Haute Fidélité, comité national de liaison des EPCC.

2. Centres culturels de rayonnement départemental bénéficiant d'un label d'Etat

SOUS PROGRAMME 311D05	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(privé) 65748/93311	1 442 000	1 442 000	1 442 000	-	100%
(EPCC) 657381/93311	553 000 €	153 000 €	150 000	3 000 €	99,46%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	PROPOSITION 2023	DATE DES CPO	COMMENTAIRES
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL - COMEDIE DE BETHUNE	PLURI-DISCIPLINAIRE	ARTOIS / DEPARTEMENT	350 000 €	375 000 €	11,11%	3 375 040 €	Etat : 1 212 000 € CR Hauts-de-France : 776 640 € CABBALR : 580 000 €	375 000 €		OBJET : La comédie de Béthune, centre dramatique national, a su, avec l'arrivée à sa tête de Cédric Gourmelon, renouveler son public grâce à une nouvelle proposition programmatique, une nouvelle politique tarifaire (suppression des abonnements), un travail de sensibilisation et de médiation repensé au plus proche des publics et un travail hors les murs important. Ses missions de centre dramatique national sont effectives avec la présence de 4 artistes associés, 3 au rayonnement national et un issu de la scène locale, Thomas Piazceki. La mise en place d'un incubateur pour les jeunes compagnies connaît un succès non négligeable sur les territoires. Malgré cette belle dynamique, la nouvelle équipe de direction de la Comédie de Béthune hérite de difficultés financières. PUBLIC : Orientation vers tous les publics, avec une ouverture vers les territoires ruraux notamment dans le cadre de la comédie Près de chez vous. PARTENARIATS : Ouverture vers de nouveaux territoires (CABBALR, Ternois, Audomarois...), partenaires d'Artoiscope, nouvelles communes et EPCL, collectif jeune public, l'Envol, la PJJ, les structures médico-sociales...
LE TANDEM / HIPPODROME DE DOUAI - THEATRE D'ARRAS, SCENE NATIONALE	PLURI-DISCIPLINAIRE	ARRAGEOIS / DEPARTEMENT	240 000 €	240 000 €	5,47%	4 384 990 €	Etat : 938 800 € CR Hauts-de-France : 1 135 000 € Département du Nord : 135 000 € Arras : 700 000 € Douai : 687 005 € Autres : 19 680 €	240 000 €	CPO 2020/2023	OBJET : La scène nationale propose chaque saison une programmation dense et éclectique résolument tournée vers les écritures contemporaines, avec une représentation des grands courants artistiques de la scène européenne et internationale. Le Tandem renoue avec son public comme le laisse présager ce début de saison 22/23 marqué par un fort taux de fréquentation (73% de remplissage). PUBLIC : Le Tandem s'adresse à tous les publics avec une attention particulière au jeune public. Les propositions dédiées représentent désormais la moitié des propositions de la saison. L'action culturelle quant à elle se concentre sur les publics issus des champs scolaires et sociaux. Les propositions de décentralisations concourent à l'élargissement des publics et permettent de faire le lien avec les publics des territoires ruraux avoisinants. PARTENARIATS : Associations artistiques et culturelles de l'arrageois et du ternois (Bruit de couloir, La ruche, abbaye de Belval), les collèges des territoires de l'arrageois et du ternois, les communes (Achicourt, Croisilles) et Communautés de Communes (Osartis-Marquion).

LE CHANNEL, SCENE NATIONALE DE CALAIS	PLURI-DISCIPLINAIRE	CALAISIS / DEPARTEMENT	448 000 €	492 800 €	10,46%	4 712 237 €	Etat : 770 163 € CR Hauts-de-France : 1 752 449 € (dont 979 432 € pour les Feux d'hiver) Grand Calais Terre et Mers : 195 886 € Calais : 969 638 €	448 000 €	CPO 2020/2023	<p>OBJET : Le Channel, scène nationale de Calais, propose à l'année une programmation variée et accessible sur le site des anciens abattoirs de Calais. Son activité repose sur les trois axes d'un équipement labellisé scène nationale : production et diffusion dans les champs de la création artistique, notamment régionale, développement culturel et actions auprès des publics et valorisation des pratiques amateurs. La question du renouvellement du projet et de la convention s'y posent de manière particulièrement aigüe dans une vive tension entre l'association et la ville entraînant une présentation budgétaire ne comprenant ni coproduction, ni résidence artistique ni même de diffusion sur le dernier trimestre 2023.</p> <p>PUBLIC : Avec près de 30 000 spectateurs sur sa saison et 18 000 billets vendus dès l'ouverture de saison, le Channel s'adresse à tous les publics (191 représentations tout public), avec notamment un foisonnement de propositions à destination des publics scolaires et des amateurs (110 représentations jeune public et dispositif de la Fabbrika permettant aux amateurs de suivre un stage avec un artiste professionnel et prendre part au processus de création et au spectacle). Sa politique tarifaire volontairement simple et très accessible n'exclut personne a priori (pas d'abonnement, pas de justificatif à exhiber).</p> <p>PARTENARIATS : Acteurs culturels, éducatifs, sanitaires et sociaux tant dans l'accompagnement des cles que le développement de projets permettant de toucher un large public (SOS Village, IME E.O.L.I.A, EPICEA, association A petit pas, Programme de Réussite Educative, Unité Educative d'Accueil de Jour, Unis-cité, Maison départementale de la Solidarité, la Vie active, ID formation, clinique du Virval, centre hospitalier de Calais, Association Familiale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés, association Siel bleu, école d'art et conservatoire, lycée Berthelot, collèges MLK, Jaurès, Vian...). A noter, la baisse de la subvention de la ville de Calais par rapport au prévisionnel depuis plusieurs années.</p>
CULTURE COMMUNE, SCENE NATIONALE DU BASSIN MINIER DU PAS-DE-CALAIS	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN / DEPARTEMENT	379 000 €	379 000 €	17,21%	2 202 500 €	Etat : 503 672 € CR Hauts-de-France : 604 406 € CALL : 278 219 € CABBALR : 287 812 €	379 000 €	CPO 2020/2023	<p>OBJET : Programme annuel 2023, fonctionnement et activités artistiques et culturelles de Culture commune, scène nationale du bassin minier sans lieu de diffusion (programmation en décentralisation) qui propose à l'année une programmation éclectique et accessible à destination des publics du territoire. Son activité s'articule autour des trois axes d'un équipement labellisé scène nationale : production et diffusion dans les champs de la création artistique, notamment régionale, développement culturel et actions auprès des publics et valorisation des pratiques amateurs. La structure a subi une forte baisse de subvention de la part de la CABBLR l'année dernière qui se maintient cette année. Augmentation de 7 000€ au niveau de budget de coproduction.</p> <p>PUBLIC : Projet en co-construction en décentralisation sur le bassin minier pour le tout-public, le jeune public, les scolaires, les publics empêchés... Organisation de temps forts sur le territoire et principalement la base 11 -19.</p> <p>PARTENARIATS : Cercle culture et développement durable, syndeac, synavi, Artoiscope, pôle métropolitain de l'Artois, 4HdF, CLL, CABBLR, communes, Ministère de la Culture, Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais</p>
EPCC SPECTACLE VIVANT AUDOMAROIS_LA BARCAROLLE	PLURI-DISCIPLINAIRE	AUDOMAROIS / DEPARTEMENT	150 000 €	150 000 €	5,49%	2 731 000 €	Etat : 85 000 € CR Hauts-de-France : 420 000 € CAPSO : 1 500 000 € Saint-Omer : 400 000 € Mécénat : 15 000 €	150 000 €	Aide au fonctionnement	<p>OBJET : L'EPCC La Barcarolle assume un rôle majeur pour le développement culturel du territoire départemental et pour la filière artistique régionale. La programmation, l'action de ses artistes associés (Bruno Benne) et l'intense dynamique d'éducation artistique et culturelle, avec le CRD et l'AREA entre autres, lui permettent de rayonner sur l'ensemble du territoire de l'Audomarois. L'arrivée d'une nouvelle direction a permis à la structure de prendre pleinement en charge les missions liées à l'appellation d'Etat « Scène conventionnée d'intérêt national » dont elle bénéficiait depuis 2018, pour la musique et la danse, avec une programmation exigeante et éclectique sur ses différents sites et avec les structures culturelles partenaires. Le renouvellement de ce conventionnement d'Etat est aujourd'hui en phase d'ajustement. Le Département devra porter un regard attentif à cette structure importante pour son territoire et l'accompagner dans le renouvellement du partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat.</p> <p>PUBLIC : La Barcarolle s'adresse à tous les publics notamment scolaires et des praticiens élèves et professeurs du CRD.</p> <p>PARTENARIATS : CRD, autres structures culturelles de la CAPSO (AREA, BAPSO, Espace 36, Brouette bleue, A travers champs, Sceau du Tremplin) et au-delà (CC du Pays de Lumbres), centres sociaux et nombreuses compagnies régionales.</p>

Privé 1 442 000 €
Public 150 000 €
1 592 000 €

3. Centres culturels de rayonnement territorial

SOUS PROGRAMME 311B03	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(Privé) 65748/93311	637 000 €	637 000 €	340 000 €	297 000 €	53,38%
(Communes) 657348/93311	333 000 €	333 000 €	283 000 €	50 000 €	85%
(EPCI) 657358 / 93311	50 000 €	50 000 €	50 000 €	- €	100%
(EPCC) 657381/93311	50 000 €	50 000 €	50 000 €	- €	100%

SOUS PROGRAMME 313B02	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
Droit de Cité (Privé) 65748/93313	350 000 €	350 000 €	48 000 €	302 000 €	13,71%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	PROPOSITION 2023	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
CIRQU'EN CAVALE	CIRQUE	ARTOIS	55 000 €	60 000 €	12,09%	496 453 €	Etat : 27 500 € CR Hauts-de-France : 52 180 € 7 Vallées Comm : 21 950 € CABBALR : 48 000 € FONJEP P : 7107 € CAF : 15 100 €	55 000 €	Centre culturel de rayonnement territorial	OBJET : Structure associative à l'action protéiforme, Cirqu'en cavale s'inscrit tout autant dans la filière des arts du cirque que sur le territoire départemental. Travailleurs de proximité, les membres de l'équipe proposent à la fois un accompagnement structurant aux arts du cirque au sein l'agglomération (CABBALR), le développement de la filière au niveau départemental et proposent aux habitants une pratique circassienne amateur. Aidé du Département, Cirqu'en cavale a également développé son lien aux collèges du territoire via des projets de pratique et une participation active aux journées d'intégration ainsi qu'à la saison culturelle départementale. Structure importante pour les compagnies de la région, Cirqu'en cavale offre aux artistes un point d'ancrage dans le département du Pas-de-Calais. Enfin, l'association est également une école de cirque ouverte à tous dans un souci de lien aux familles des élèves accueillis et d'inclusion. Dans ce même sens, l'association a développé des partenariats avec les établissements d'enseignements artistiques de son territoire (convention avec le conservatoire d'agglomération, lien à l'école d'Auchel, lien à l'école intercommunale de Saint Pol-sur-Ternoise). PUBLIC : Tout public et collèges. PARTENARIATS : CABBALR, 7 vallées com, Ville de Calonne Ricouart, Etat, Région.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE POUR LABANQUE	ARTS PLASTIQUES	ARTOIS	50 000 €	80 000 €	8,25%	970 000 €	CR Hauts-de-France : 40 000 € CABBALR : 845 000 €	50 000 €	Centre culturel de rayonnement territorial	OBJET : Labanque, équipement culturel de la Communauté d'Agglomération de Béthune- Bruay, Artois Lys Romane, a pour mission de produire et diffuser des œuvres dans le domaine des arts visuels. 3 expositions seront présentées en 2023. Labanque s'adjoint pour chacune un commissaire d'exposition et assure pour certains des artistes présentés un accompagnement financier et technique à la réalisation d'œuvres originales. Le projet de l'équipement comprend également un axe de sensibilisation des publics à la création contemporaine. Labanque étoffe et diversifie chaque année ses actions de médiation en direction des visiteurs individuels et des groupes constitués. Une programmation de spectacles vivants vient désormais compléter l'offre. Enfin Labanque rayonne sur l'ensemble de l'agglomération grâce à un programme spécifique d'actions hors les murs : artistes en résidence, médiations organisées dans la cahute (espace nomade de création), actions dans les médiathèques... PUBLIC : Publics scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées), publics individuels (ateliers parents/enfants, animations jeux de société, spectacles,...), très jeune public (ateliers d'éveil,...) PARTENARIATS : Labanque multiplie les partenariats avec les autres services de l'agglomération et les équipements culturels du territoire : conservatoire de musique et de danse, médiathèques, RAM, PMI, crèches.
COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIERE POUR LE TEMPLE	PLURI- DISCIPLINAIRE	ARTOIS	50 000 €	50 000 €		360 000 €	CR Hauts-de-France : 35 000 € Bruay-la-Buissière : 215 000 €	50 000 €	Centre culturel de rayonnement territorial	OBJET : La structure va poursuivre sa programmation initiée depuis plusieurs années, qui se veut diversifiée et ouverte à toutes les disciplines et les publics. Les coproductions et les résidences restent présentes Deux éléments sont à noter pour l'année 2023, le centre culturel Grossemy sera fermé pour effectuer la réfection du parking (les actions seront délocalisées dans les quartiers de la ville ou au Temple), et les intervenants des ateliers chant, guitare et théâtre ont été renouvelés. le festival les Rototos sera renouvelé dans sa forme habituel. PUBLIC : Les publics de la ville, tout public, soclaires, quartiers ... PARTENARIATS : Médiathèques, cinéma les Etoiles, lycée, collèges, écoles...

ESPACE CULTUREL GEORGES BRASSENS	PLURI-DISCIPLINAIRE	BOULONNAIS	55 000 €	55 000 €	10,34%	532 000 €	Etat : 7 000 € CR Hauts-de-France : 23 000 € Saint-Martin-Boulogne : 377 000 €	55 000 €	Centre culturel de rayonnement territorial	<p>OBJET : Le centre culturel brassens propose une programmation pluri disciplinaire avec une place importante donnée au jeune public, notamment à travers ses deux temps forts "janvier musical" et "marionnettissime !" L'objectif à terme serait d'être identifié non seulement comme un lieu de diffusion mais également de soutien à la création dans le champ de la marionnette.</p> <p>PUBLIC : Un important volet d'actions culturelles est proposé (ateliers réguliers et spécifiques, programmations spécifiques scolaires, projets dans les quartiers QPV), et un large public est touché (habitants du quartier, scolaires, familles du territoire - par sa programmation spécifique jeune public - structures sociales et médico sociales.</p> <p>PARTENARIATS : Au delà des partenariats réguliers avec le centre social éclaté, le centre a tissé des liens avec de nombreuses structures sociales et médico sociales du territoire (IME de Samer, MAS, MECS ...). Le centre brassens est également inscrit dans les réseaux professionnels régionaux et nationaux (THEMMA, Hauts-de-France en scène).</p>
COMMUNE DE GRENAY POUR L'ESPACE CULTUREL RONNY COUTTEURE	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	75 000 €	85 000 €	9,80%	867 007 €	Etat : 9 000 € CR Hauts-de-France : 35 000 € Commune/EPCI : 35 000 € ONDA : 19 176 € Mécénat : 7 000 €	75 000 €	Centre culturel de rayonnement territorial	<p>OBJET : Fonctionnement de l'activité de la structure: programmation, médiation culturelle et accompagnement des compagnies. La structure remplit les critères de soutien aux compagnies et développe de nombreux projets avec 226 000 € de budget dédiés à la programmation artistique, 64 spectacles diffusés, 30 140 € dédié à la coproduction et aux pré-achats, 36 598 € dédiée à la médiation culturelle, 13 compagnies régionales accompagnées et 3 résidences. Elle développe une programmation accessible et le public est au rendez-vous même s'il se fait vieillissant. Au vu de l'environnement culturel du territoire, la commune de Grenay applique une politique culturelle accessible et originale et une programmation de qualité accompagnée de moyens de médiation originaux grâce à la médiathèque. Une prise de risque artistique est présente et les spectacles abordent souvent des thématiques fortes liées aux problèmes de société.</p> <p>PUBLIC : La commune de Grenay travaille pour tous les publics, le jeune public, les publics dits éloignés de la culture. Le public est principalement local.</p> <p>PARTENARIATS : Chainon manquant, Artoiscope, Hauts-de-France en Scène, Droit de Cité, Culture Commune, Rencontres Audiovisuelles, Slainte, Artois-Gohelle-Irlande, Jazz Pointe, HandiRockBike, Harmonie, les scènes associées, association et structures communales, établissements scolaires.</p>
COMMUNE DE SALLAUMINES POUR LA MAISON DE L'ART ET DE LA COMMUNICATION	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	45 000 €	45 000 €		Budget communal en cours d'adoption		45 000 €	Centre culturel de rayonnement territorial	<p>OBJET : Programmation spectacle vivant, arts plastiques (expositions), action culturelle, actions socio-culturelles avec un budget de programmation de 220 000€, 50 000€ dédiés aux actions culturelles, ateliers et médiation, 45 000€ aux arts plastiques, 33 spectacles, 5 coproductions et 5 pré-achats pour un montant de 39 000€ et 15 compagnies régionales programmées. La MAC affirme sa volonté de travailler plus dans l'espace public et les quartiers de la commune. Pour information, un nouveau DAC est arrivé cette année au sein de la commune qui assurera la programmation de la structure, l'ancienne programmatrice n'étant pas remplacée. Un important travail est mené envers les scolaires et les groupes mais le public en dehors des représentations dédiées n'est pas vraiment au rendez-vous.</p> <p>PUBLIC : Le public sallauminois, les publics éloignés et les habitants des quartiers politique de la ville.</p> <p>PARTENARIATS : CMF, Scènes Associées, réseau de lecture publique (Avion, Méricourt, Billy-Montigny, Sallaumines), Hautsde-France en Scène, réseau Chainon.manquant, Culture Commune, Droit de Cité, Louvre-Lens, 9-9 bis, Escapade, lien avec les établissements scolaires, CLSH, CAJ...</p>

COMMUNE DE LIEVIN POUR LE CENTRE ARC-EN-CIEL	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	58 000 €	58 000 €	6,11%	949 560 €	Etat : 17 500 € CR Hauts-de-France : 50 000 € CALL : 30 000 € Liévin : 766 060 €	58 000 €	Centre culturel de rayonnement territorial	<p>OBJET : Aide à l'activité de programmation, médiation et accompagnement des compagnies par le centre culturel Arc-en-ciel. En 2023, 174 500€ dédiés à la programmation artistique, 35 spectacles diffusés, 6 compagnies régionales, 8 000€ de coproduction, 8 expositions, 3 résidences et 20 000€ dédiés à la médiation. Le centre arc en ciel développe une programmation municipale qui tente de faire le compromis entre des propositions grand public et propositions plus originales mais néanmoins accessibles. Le lien entre la programmation et la galerie d'art se renforce. Il développe également les propositions autour du cinéma en partenariat (les mioches au cinoche). Un travail avec les écoles et les collèges de la ville ainsi que les 4 centres sociaux est mené. Une alerte est à noté sur le possible non-remplacement du directeur avec un doute sur la programmation et les coproductions 2024.</p> <p>PUBLIC : Le centre culturel Arc-en-ciel travaille avec tous les publics et également hors les murs avec un rayonnement intercommunal.</p> <p>PARTENARIATS : Médiathèque, Droit de cité, les concerts de poche, service jeunesse de la ville, conservatoire de musique, centres culturels et sociaux, Culture commune.</p>
DROIT DE CITE	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	248 000 €	248 000 €	21,48%	1 154 478 €	Etat : 15 000 € CR Hauts-de-France : 130 000 € CALL - CAHC - CABBALR: 156 000 € Aix-Noulette : 3 000 € CAF : 7 992 €	248 000 €	Aide au fonctionnement	<p>OBJET : Droit de cité poursuit ses projets habituels et en développe encore de nouveaux avec 501 000 € dédiés à la programmation, 100 spectacles diffusés, 20 000 € de coproductions et 20 000 € de pré-achats, 5 résidences, 20 000 € dédiés à la médiation culturelle, 23 villes adhérentes et 12 associées pour une présence territoriale sur 3 agglomérations principalement. Droit de Cité se questionne sur l'action culturelle au sein de la structure avec notamment un DLA sur le développement cognitif et le projet de développement en tiers lieu "chez Gaston" à Aix-Noulette. Même constat que l'année précédente: la structure effectue un travail de diffusion et de terrain non négligeable, pour autant il est nécessaire qu'elle ne s'éparpille pas afin de poursuivre et de renforcer son engagement pour éviter le sentiment de survol et d'appauvrir sa démarche de développement culturel. A noter, le directeur prend une mission à 3/4 temps sur la ville de Méricourt.</p> <p>PUBLIC : Droit de cité travaille pour tous les publics sur les 2 agglomérations: CALL / CAHC / CABBALR</p> <p>PARTENARIATS : Escapade; 9-9 bis, colysée de Lens, le poche de Béthune, Culture commune, cirqu'en cavale, l'Envol, les cafés du territoire, la médiathèque départementale, la sauvegarde du Nord, CALL, CAHC et CABBALR.</p>
EPCC LA CITE DES ELECTRICIENS	PLURI-DISCIPLINAIRE	ARTOIS / DEPARTEMENT	50 000 €	200 000 €	16,91%	1 183 017 €	Etat : 20 000 € CR Hauts-de-France : 75 000 € CABBALR : 742 000 € Bruay-la-Buissière : 30 917 €	50 000 €	Aide au fonctionnement	<p>OBJET : La cité des électriciens essaie de se renouveler en modifiant ses espaces et en offrant une programmation 2023 avec plus de 31 propositions où expositions, résidences d'artistes et spectacles vivants se côtoient. Ces expositions et temps forts invitent de plus en plus les habitants dans la démarche tout en gardant une ligne programmatique et artistique qualitative et professionnelle. Par ailleurs, la cité s'associe aux événements relatifs à l'inscription du Bassin minier à l'UNESCO et noue des partenariats sur le territoire avec la Comédie de Béthune (actions hors les murs) ou le CLEA de la CABBALR... Le directeur va engager un projet sur l'art brut en 2023 (probablement une exposition sur Edouard Pignon).</p> <p>PUBLIC : De toutes l'agglomérations et de la région. La cité, avec les gîtes, accueille des visiteurs au national.</p> <p>PARTENARIATS : Mission Bassin minier, Comédie de Béthune, les 5 sites de mémoire, Culture commune, le Louvre Lens, l'office de tourisme de Béthune Bruay, Labanque, le Fresnoy, le LAM, le centre de la photographie de Douchy les Mines...</p>
L'ESCAPADE - HENIN-BEAUMONT	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	85 000 €	85 000 €	9,13%	930 955 €	Etat : 35 000 € CR Hauts-de-France : 81 500 € CAHC : 20 000 € Hénin-Beaumont : 502 500 € Montigny-en-Gohelle : 5 000 € IMPACT 2024 : 20 000 €	85 000 €	Centre culturel de rayonnement territorial	<p>OBJET : Programme d'activités de l'Escapade qui développe une programmation ambitieuse de qualité pour tous les publics avec 100 000 € dédiés à la programmation artistique, 33 spectacles en diffusion, 19 000 € dédiés à la coproduction, 30 500 € aux pré-achats, l'accueil de 16 résidences et 55 000 € dédiés à la médiation.</p> <p>L'Escapade joue pleinement le jeu des partenariats sur le territoire et propose des actions hors les murs auprès des publics plus fragiles. Un vrai intérêt et soutien est dirigé vers les compagnies régionales. L'Escapade est un lieu de vie et de culture et le jeune public et les collègues sont touchés par de nombreuses propositions et médiations.</p> <p>PUBLIC : L'Escapade travaille pour tous les publics, scolaires, tout public, Hors Les Murs dans les quartiers prioritaires.</p> <p>PARTENARIATS : Franche connexion, Culture commune, théâtre Massenet, le Vivat, université de l'Artois, 9/9 bis, Jean-Ferrat à Avion, Ronny Coutteure de Grenay, Ose Arts!, Droit de cité, la maison des ados, associations locales, établissements scolaires...</p>

311B03	Privé	340 000 €
311B03	EPCC	50 000 €
311B03	Communes	283 000 €
311B03	EPCI	50 000 €
313B02	Droit de cité	48 000 €
	TOTAL	771 000 €

5. Centres culturels de rayonnement local

A / Centres culturels de rayonnement local en milieu rural

SOUS PROGRAMME 311Q01	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(Associations) 65748/93311	133 000 €	133 000 €	114 000 €	19 000 €	85,71%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	PROPOSITION 2023	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
A TRAVERS CHAMPS	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	18 000 €	30 000 €	18,07%	166 000 €	CR Hauts-de-France : 30 000 € Département FDVA : 5 000 € CAPSO : 15 000 € Saint-Augustin : 1 000 €	18 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<u>OBJET</u> : A travers champs développe une programmation à l'année, axée notamment sur le lien culture – environnement, de spectacles, concerts, visites des jardins, ciné soupe, expositions et ateliers à destination de tous les publics, notamment les familles, les usagers des structures sociales et les amateurs de la nature. Une partie de la programmation se fait en extérieur, dans le nomade théâtre, un outil itinérant et autonome permettant la diffusion de spectacles dans les jardins et les communes situées aux alentours. La structure a su développer des partenariats sur le territoire permettant de proposer des programmations artistiques et culturelles qualitatives et originales. Volonté de toucher davantage le jeune public (3-11 ans) avec l'organisation d'un festival. Baisse des co-productions compensée par une hausse de la programmation. <u>PUBLIC</u> : Habitants du territoire, les seniors, public familial et sensibilisé à la question écologique. <u>PARTENARIATS</u> : L'AREA, association d'aide à domicile, CAPSO Barcarolle, Eden62, Galilée, La Molette.
L'ARRET CREATION	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	35 000 €	35 000 €	11,00%	318 135 €	Etat : 16 662 € CR Hauts-de-France : 31 000 € Fléchin : 800 € CAPSO : 18 000 € Organismes sociaux : 8 000 € Département 62 budget citoyen : 17 000 €	35 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<u>OBJET</u> : L'Arrêt création est un pôle culturel en milieu rural qui propose des programmations de spectacles professionnels poétiques et/ou engagés issus des différentes esthétiques du spectacle vivant (un temps fort et des spectacles à l'année), qui soutient la création contemporaine – notamment régionale – via des coproductions et des accueils en résidence. Elle développe de nombreuses actions de médiation culturelle, d'ateliers de pratique artistique et de projets participatifs permettant d'aller à la rencontre des publics du territoire et au-delà. <u>PUBLIC</u> : Les populations à proximité, et plus largement sur le territoire de l'Audomarois et de la Région, jusqu'à la Belgique. <u>PARTENARIATS</u> : Volonté de travailler davantage avec les scolaires (collèges de Fauquembergues et Aire sur le Lys, lycée de Bully-les-Mines, école d'éducateurs de Saint-Omer). Travail qui se poursuit avec les compagnies régionales (Générale d'Imaginaire), les structures culturelles (Comédie de Béthune, A travers champs) et les structures sociales.
OFFICE CULTURE D'AIRE SUR LA LYS POUR L'ESPACE CULTUREL AREA	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	15 000 €	20 000 €	19,30%	103 605 €	CAPSO : 20 000 € Aire-sur-la-Lys : 25 000 € Partenariat Barcarolle : 18 200 €	15 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<u>OBJET</u> : L'office culturel d'Aire sur la lys fête ses 40 années d'existence. Il programme principalement au sein de l'Area situé à Aire-sur-la-Lys qui est à la fois une salle de spectacles et une salle de cinéma. Sa programmation jeune public notamment (public familial, enfants, adolescents et scolaires), complète l'offre de la Barcarolle avec qui il entretient des liens partenariaux très forts (coordination des projets et des programmations, développement conjoint des publics, renvoi des publics et des propositions) et en ce sens, agrmente et intensifie l'offre culturelle sur le territoire de la CAPSO par une offre de proximité. En complément d'une programmation annuelle de spectacles, ateliers et médiations et des coproductions et résidences, l'association propose un festival jeune public en deux temps : "petites formes pour petits bouts" en spectacle vivant et "petits films pour petits bouts" en arts visuels. Si la CAPSO maintient son niveau de financement, la ville continue de baisser son niveau de subvention de la structure. <u>PUBLIC</u> : Le jeune public, les écoles de la CAPSO. <u>PARTENARIATS</u> : La Barcarolle, le CRD.

LA NOTE BLEUE	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	5 000 €	15 000 €	7,06%	212 600 €	Etat : 16 000 € CR Hauts-de-France : 12 000 € CCRA : 5 000 € Communes : 1 500 € Autres : 23 000 €	7 500 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : La Note bleue porte une ambition échelonnée sur plusieurs années avec, à court terme, le souhait renforcer le rendez-vous "Les grands soirs de la menuiserie", afin de proposer aux publics un rituel d'accès à diverses formes de diffusion. L'augmentation des subventions de tous les partenaires permettra de soutenir cette programmation. Le lieu se développe également avec la création progressive d'un espace de résidence d'artistes (déjà pris en main par quelques artistes), d'une salle de sophrologie et d'art thérapie. Volonté de maintenir les spectacles, les ateliers de sensibilisation, de renforcer les résidences et ainsi l'identité "lieu de création" (initié en décembre 2021). Les salariés ont suivi des cycles de formation professionnalisants qui leur permettront, dès 2023, d'accomplir des tâches administratives et de coordination des actions.</p> <p>PUBLIC : Habitants du territoire, élèves du primaire (historiquement) et du secondaire (qui se développe davantage), structures sociales du territoire.</p> <p>PARTENARIATS : La CCRA se propose de faire bénéficier l'arrêt création de ses canaux de communication. Accentuation du lien au collège d'Audruicq autour d'un projet d'option théâtre.</p>
A PETITS PAS	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	20 000 €	20 000 €	20,19%	99 066 €	Fonds Européens : 7 107 € CR Hauts-de-France : 20 000 € CCHPM : 4 000 €	20 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : L'association A petits pas œuvre au développement culturel et social durable en milieu rural. Son activité culturelle s'articule autour de plusieurs temps forts ("battements d'elles", une programmation familiale cirque pendant l'été,) pluridisciplinaires. Le partenariat continue de se renforcer avec cinéligue autour de la projection cinéma au lycée de Radinghem, labellisé art et essai. Le soutien à la création à travers l'apport en coproduction et les pré-achats se poursuivent, tout comme les actions de médiation et d'éducation artistique.</p> <p>PUBLIC : L'association s'adresse à un public familial en milieu rural, mais également au scolaire (lycée agricole de Radinghem), des actions sont également menées en partenariat avec les structures sociales du territoire.</p> <p>PARTENARIATS : Les partenariats sont à la fois locaux, régionaux, nationaux et internationaux avec comme partenaires forts cinéligue, le lycée de Radinghem, le Channel et des structures de rayonnement local du Pas-de-Calais audomaroises et montreuilloises. A petits pas est également inscrit dans le réseau du cirque social international.</p>
LE GRAND BAIN	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	12 000 €	30 000 €	15,53%	193 180 €	Fonds Européens : 4 000 € Etat : 28 264 € CR Hauts-de-France : 30 000 € CA2BM : 10 000 € Autres : 5 500 €	15 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Le Grand bain est un lieu d'expérimentation artistique situé dans le marais montreuillois. La spécificité du site (en extérieur, dans le marais en bord d'étang), définit le cadre de son projet artistique avec l'ambition de faire de ses contraintes une force et la singularité de son action définit par une programmation pointue dans un cadre de guinguette, des temps de création de recherche et d'expérimentations proposés aux artistes, et une part de médiation et de pratique grandissante. Après 3 éditions, le Grand bain est désormais bien identifié des publics et réseaux régionaux.</p> <p>PUBLIC : La programmation s'adresse à un large public (habitants du territoire, touristes, familles).</p> <p>PARTENARIATS : Les partenariats continuent de se développer notamment avec les acteurs culturels locaux (festivals, acteurs culturels).</p>
SILLON DE CULTURE	ARTS DE LA SCENE	TERNOIS	3 500 €	3 500 €	30,70%	11 400 €	Communes : 2 000 €	3 500 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : L'association Sillons de Culture est un acteur historique du développement culturel en milieu rural qui a développé son activité sur les territoires du Montreuillois / Ternois en proposant aux communes rurales adhérentes une activité culturelle de diffusion de spectacles, conférences et rencontres. Depuis 2018, l'association s'est recentrée sur la mise en place d'une « université populaire rurale » proposant des conférences et animations culturelles. Les vingt rendez-vous organisés chaque année sont accueillis alternativement par les 20 communes adhérentes. Depuis 2021, l'association complète son offre par la programmation de 4 spectacles dans le but d'attirer de nouveaux publics.</p> <p>PUBLIC : Tout public.</p> <p>PARTENARIATS : Communes adhérentes, abbaye de Belval.</p>

114 000 €

SOUS PROGRAMME 311D02	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(Privé) 65748/93311	1 310 000	1 310 000 €	50 500 €	1 259 500 €	3,85%
(Communes) 657348/93311	240 000	240 000 €	131 000 €	109 000 €	54,58%
(EPCI) 657358 / 93311	30 000	30 000 €	30 000 €	- €	100,00%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	PROPOSITION 2023	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
COMMUNE D'ARRAS POUR LE PHAROS	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	5 000 €	20 000 €	9,76%	205 000 €	CR Hauts-de-France : 20 000 € CUA : 8 000 €	10 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Equipement culturel de proximité implanté au cœur du quartier ouest de la ville d'Arras, le Pharos propose une programmation pluridisciplinaire avec une dominante musiques actuelles. La programmation gagne en équilibre entre artistes régionaux et boîtes de production (7 cics régionales, 8 boîtes parisiennes). Le Pharos s'engage désormais dans la coproduction (6 200 €), en plus de son soutien en pré-achat (10 800 €) et en résidence (5 compagnies soit 26 jours de résidence). Le volet médiation reste un axe fort de la structure (32 000 €). Le Pharos rayonne plus largement sur l'ensemble de la ville grâce à des propositions hors les murs et des projets de médiation organisés au sein des différents quartiers avec les acteurs locaux (établissements scolaires, EHPAD, centres sociaux,...). Il est à noter que la personne en charge de la médiation quitte ses fonctions. La structure ayant pris en compte les recommandations départementales, il est proposé de revenir au niveau habituel de soutien.</p> <p>PUBLIC : Les publics jeunes et familles bénéficient d'actions de médiation spécifiques et de programmation adaptées, les scolaires (école, collège, lycées), les publics du champs social</p> <p>PARTENARIATS : EHPAD, centres sociaux, associations (Arras Camera Club, écho d'en bas, la baraque à sons,...), les établissements scolaires avec un lien privilégié au collège Péguy, les structures petite-enfance,...</p>
BRUIT DE COULOIR	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	15 000 €	16 000 €	5,40%	296 525 €	Etat : 28 200 € CR Hauts-de-France : 15 000 € Arras : 20 000 € Autres : 5 600 €	15 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : L'association Bruit de Couloir est un lieu de promotion des arts du cirque disposant de 3 chapiteaux implantés à Arras. Son activité se partage entre l'enseignement (350 élèves inscrits en 22/23), la diffusion de spectacle (une dizaine par saison) et le soutien à la création (accueil en résidence, co-production et pré-achat). Bruit de couloir développe également de nombreux projets hors les murs en direction du jeune public, de la parentalité, du public scolaire et des personnes en situation de handicap. Le travail en partenariat et en réseau (Cirqu'en cavale, le CRAC, la fédération des arts du cirque...) fait partie de l'ADN de l'association. Après une saison sur son nouveau lieu d'implantation, Bruit de couloir se restructure en créant un poste de direction et un poste de responsable pédagogique. Les pistes de développement prioritaires sont l'accroissement de la diffusion sous chapiteau, le développement des propositions de cirque adapté et la mise en place de nouveaux partenariats avec les services de la ville d'Arras et de la CUA.</p> <p>PUBLIC : La grande diversité de l'offre de médiation et des cours de pratique amateur permet à l'association de toucher de nombreux publics (enfants à partir de 3 ans, personnes en situation de handicap, public parent/enfant...).</p> <p>PARTENARIATS : Établissements scolaires (écoles, collèges et lycées), établissements spécialisés, accueils de loisirs, structures culturelles (Le Pharos, La Ruche, Tandem).</p>
COMMUNE DE LILLERS POUR LE PALACE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	10 000 €	20 000 €	4,87%	410 500 €	Etat : 17 000 € Lillers : 385 500 €	15 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Lillers, à travers le Palace, propose une politique culturelle éclectique ouverte vers les jeunes. Un nouveau temps fort pour la toute petite enfance "les mini pestac's" est initié en 2023 ainsi que la création de projets en extérieur. De nombreux projets sont réalisés en partenariat avec la CABBALR ou le CDN de Béthune. La structure accueille de nombreuses compagnies en résidence (en théâtre et en musique grâce à l'acoustique de la salle) et met à disposition le lieu les week end pour les associations culturelles de la ville. En parallèle, la ville s'étoffe d'un nouveau fil conducteur lié au patrimoine et notamment un projet sur la chaussure ("se chausser à Lillers" qui comprendra des visites de la maison de la chaussure encadrées par une guide conférencière : création de 3 oeuvres collectives avec les scolaires, spectacle autour de la chaussure, conte pour les tout-petits... avec un démarrage prévu en 2023).</p> <p>PUBLIC : Toutes la population de la commune avec un travail de plus en plus présent sur l'extérieur dans les quartiers.</p> <p>PARTENARIATS : CABBALR (Cité des électriciens, conservatoire...), Comédie de Béthune, établissements scolaires, crèche, CAJ, associations de la ville...</p>

COMMUNE DE BOULOGNE-SUR-MER	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	Pas de sollicitation	30 000 €		290 537 €	Etat : 31 700 € Boulogne-sur-Mer : 178 837 €	15 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : La saison culturelle de la ville se déploie sur 2 sites, le théâtre Monsigny et le Carré Sam avec 2 identités propres. Après 1 an de travaux de rénovation le théâtre à l'italienne va offrir de nouvelles perspectives de programmations, avec la volonté d'en faire un lieu ouvert sur la ville. L'équipe a été renforcée avec du personnel dédié à la médiation et aux relations publiques. Le Carré Sam, dont l'axe de programmation est plutôt tourné vers le public familial (musiques actuelles, humour, jeune public) est étroitement lié au centre social du quartier et dispose d'une micro folie autour de laquelle est déployé un volet d'action de sensibilisation à l'art et au numérique. Autour du théâtre la volonté est de renforcer les actions en direction des écoles et des publics du quartier prioritaire à proximité. Un temps fort dédié au jeune public est prévu, incluant les médiathèques et le service petite enfance de la ville qui développe depuis plusieurs années des actions artistiques au sein des crèches et relais assistantes maternelles de la ville.</p> <p>PUBLIC : Habitants des quartiers QPV, centre sociaux, milieu scolaire.</p> <p>PARTENARIATS : Centre Social Nautilus.</p>
COMMUNE D'AVION POUR L'ESPACE JEAN FERRAT	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	35 000 €	35 000 €	6,46%	542 000 €	CALL : 35 000 € Avion : 458 500 €	35 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Programme d'activité, médiation et aide aux compagnies régionales avec 109 000€ dédiés à la programmation artistique dont une partie hors les murs, 29 spectacles diffusés dont 14 de cie régionales, 15 999€ dédiés à la médiation, un important projet de territoire de 3 ans avec la Cie Bord Cadre, 12 503€ pour les pré-achats et 8 500€ pour la co-production et enfin 4 expositions. La commune voit la culture comme outil d'éducation populaire et d'émancipation et mène un travail conséquent avec les collègues et les associations locales. Des actions hors les murs sont réalisées notamment pour les quartiers politique de la ville. Le festival "Les utopistes debout" est pérenne et permet de développer les partenariats sur le territoire avec, en 2023, 3 villes partenaires, ce qui est une nouveauté par rapport aux années précédentes. La programmation engagée et de qualité est mêlée à une programmation plus familiale. Un gros travail est réalisé cette année et pour 3 ans avec la compagnie Bord cadre (ateliers, spectacles, travail avec les populations...). A noter, le directeur, Michel Grabowski, partira à la retraite dans 1 an et demi.</p> <p>PUBLIC : Le centre culturel travaille avec tous les publics dont les scolaires, il mène un projet culturel dans les quartiers politique de la ville en assumant son rayonnement local.</p> <p>PARTENARIATS : Culture Commune, Droit de cité, association Hauts-de-France en scène, Artoiscope, De la suite dans les images pour le cinéma Le Familia.</p>
COMMUNE DE LEFOREST	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	6 000 €	6 000 €	5,58%	107 500 €	CD 62 diffusion de proximité : 1 500 €	6 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Aide à la programmation culturelle de la médiathèque et à l'action culturelle avec une programmation familiale et de qualité. Depuis l'année dernière, augmentation notable du nombre de propositions avec notamment des propositions dans l'espace public avec "la médiathèque fait son cirque". 2023 sera l'occasion pour la médiathèque de développer son travail vers les publics adolescents. Des partenariats sont établis avec les autres établissements de la commune et avec Droit de cité. Un travail d'accueil et de recherches de livres est fait à chaque représentation. Elle donne une coproduction par an et accueille en résidence.</p> <p>PUBLIC : Public familial, tout public, associations et collège</p> <p>PARTENARIATS : La médiathèque de Leforest fait partie du réseau communautaire des médiathèques de la communauté d'Agglomération Hénin-Carvin. Elle est également adhérente à l'association Droit de cité.</p>
COMMUNE DE MERICOURT POUR L'ESPACE CULTUREL LA GARE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	30 000 €	30 000 €	16,34%	183 612 €	Etat : 10 861 € CD Pas-de-Calais - MDS : 5 000 € CALL : 20 000 €	30 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Programme d'activités du centre culturel La Gare avec programmation, actions culturelles et accompagnement des compagnies se traduisant par 183 612€ de budget dont 82 695€ dédiés à la programmation, 7 500€ aux coproductions, 53 09€ aux pré-achats et 35 580€ à la médiation, 46 spectacles diffusés, 10 accueils en résidence. Cette structure culturelle mérite son nom d'équipement de proximité car elle œuvre beaucoup à la fidélisation de son public avec une programmation de qualité, accessible en lien avec beaucoup d'actions de sensibilisation dans le lieu mais également dans les quartiers. Soutien aux compagnies par le biais de résidences et de coproduction. Jusqu'à présent la structure respecte les critères du guide des aides du Département. En 2023, volonté des élus de réécrire le projet culturel en lien avec le centre social. Laurent Bridoux est missionné un an pour aider à écrire ce projet et restructurer l'équipe qui subit de nombreux départs dont deux personnes non remplacées. La programmation, les actions culturelles et les coproductions sont fixées jusque juin 23 par l'actuelle directrice.</p> <p>PUBLIC : La gare travaille pour tous les publics, le public scolaire, le public des quartiers à géographie prioritaire.</p> <p>PARTENARIATS : Droit de cité et Artoiscope, Culture commune depuis cette année. Partenariats avec la CALL (CLEA), ville de Lens pour PolarLens, Droit de Cité sur les Enchanteurs et Tiot Loupiot. Associations et structures sociales de la commune, établissements scolaires.</p>

OSE ARTS CARVIN CULTURE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	23 000 €	25 000 €	7,72%	324 040 €	Etat : 8 000 € CAHC : 27 000 € Carvin : 200 000 €	23 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Aide à l'activité de l'association en terme de programmation, de médiation et de soutien aux compagnies avec 103 808 € de budget dédiés à la programmation artistique, 9 000 € aux co-productions, 9 504 € aux pré-achats, 13 000 € à la médiation culturelle, 20 spectacles diffusés, des accueil en résidence, temps fort et actions culturelles. L'ancrage territorial est avéré (partenariats locaux, rayonnement, implantation) et nourrit 3 coproductions par an avec des compagnies régionales. L'association a la volonté de faire moins de temps forts et une programmation plus lissée sur l'année et l'été notamment dans les quartiers politique de la ville. Ose Arts propose beaucoup d'ateliers de pratiques amateurs (danse, théâtre, arts plastiques, musique, langue étrangère).</p> <p>PUBLIC : L'association travaille pour tous les publics, le public scolaire mais principalement les publics amateurs et habitants des quartiers politique de la ville.</p> <p>PARTENARIATS : CAHC, ville de Carvin, ACTIV, CCAS, médiathèque de Carvin, Franche connexion, CLEA, l'Escapade, Culture Commune, MAC de Sallaumines, 9-9 bis, établissements scolaires.</p>
PORTE-MINE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	12 500 €	15 000 €	2,61%	573 700 €	Etat : 22 500 € CR Hauts-de-France : 59 000 € CALL : 80 000 € Lens/Loos-en-Gohelle : 26 000 € CAF : 12 000 €	12 500 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Programme d'activités culturelles de la maison de l'ingénieur à Loos-en-gohelle. Le projet de Porte-Mine est un projet de tiers-Lieux éclectique répondant à des problématiques socio-culturelles. L'association dispose d'un budget modeste en terme de programmation et d'aides au compagnies mais développe des projets en itinérance et en partenariat. Le projet, cependant, peine à trouver la formule idéale de financement et reste très fragile. 2023 marque une année de transition pour l'association Porte-Mine avec l'arrêt de la maison des projets à Lens. L'activité sera désormais autour de la maison de l'ingénieur à Loos-en-Gohelle et un nouveau dispositif de tiers Lieu mobile. A ce titre, Porte-Mine a signé une convention avec la DRAC Hauts-de-France à titre expérimental sur 3 ans avec 30 000 € la première année et 50 000 € les deux années suivantes. Porte-Mine est référencée depuis 2022 à la compagnie des tiers-lieux. En plus de ce nouveau projet, les temps forts habituels de l'association seront maintenus tels que "place à la fête", l'anniversaire de Porte-Mine et les "fêtes de la Sainte-Barbe".</p> <p>PUBLIC : Porte-Mine travaille avec les habitants de Loos-en-Gohelle, les partenaires culturels associatifs et sociaux duterritoire.</p> <p>PARTENARIATS : DRAC, ville de Loos-en-Gohelle, Maison et Cités, Région Hauts-de-France, Politique de la Ville, CALL (en cours), associations locales</p>
COMMUNE DE BULLY-LES-MINES	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	6 000 €	8 000 €	6,67%	120 000 €		8 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Programmation et projet culturel de l'Espace François Mitterrand et sa programmation hors les murs avec 38 spectacles diffusés pour 102 000€ dédiés à la programmation artistique, 10 000€ à la médiation culturelle et 8 000€ aux coproductions et préachats. Le centre culturel, depuis l'année dernière, a déployé sa politique culturelle et rentre de plus en plus dans les critères de l'aide au fonctionnement du Département avec des projets de médiations avec les publics-cibles du Département et une programmation étoffée. Beaucoup de compagnies régionales sont aidées et programmées dans ce projet que le directeur essaie de mener en partenariat avec les villes alentours. Un progrès reste à faire du côté de la médiation culturelle avec peu de projets d'actions culturelles développées.</p> <p>PUBLIC : Le centre culturel développe des projets pour le tout public, les centres sociaux, les associations et les scolaires.</p> <p>PARTENARIATS : Structures culturelles alentours, associations et structures de la ville.</p>
COMMUNE DE MAZINGARBE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	14 000 €	15 000 €	8,29%	181 000 €	Etat : 5 000 € Mazingarbe : 136 000 € CALL : 20 000 €	12 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p>OBJET : Fonctionnement de la structure La ferme Dupuich avec 93 000€ dédiés à la programmation artistique, 5 000€ à la coproduction (en baisse), 42 850€ aux actions culturelles et ateliers de pratiques et 29 spectacles diffusés. Cet espace culturel de proximité est axé sur le développement des pratiques artistiques, la diffusion et l'accompagnement d'artistes régionaux. Pas de changement majeur depuis la saison dernière à part un tournant plus musique donné à la programmation, ce qui peut amener à une programmation dite "semi-professionnelle". Petite équipe, pas très formée, mais qui essaie de développer un projet culturel en respectant les critères du Département. A voir la saison prochaine, après deux ans, si cela porte ces fruits et se traduit par une progression qualitative.</p> <p>PUBLIC : La Ferme Dupuich travaille pour tous les publics, les publics scolaires primaires et collèges, les ehpad et les publics des quartiers prioritaires.</p> <p>PARTENARIATS : Médiathèque Robert Hossain, CLEA, centres sociaux.</p>

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	30 000 €	35 000 €	29,32%	119 366 €	/	30 000 €	Centre culturel de rayonnement local	<p><u>OBJET</u> : La saison culturelle de la CA2BM est l'axe fort de sa politique culturelle. Elle est construite de manière collaborative avec l'ensemble des services de la direction culturelle (PIAM, médiathèques, cinéma) et en concertation avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire (le Grand Bain, Euphonie, Malins Plaisirs...) et rayonne sur l'ensemble du territoire de l'EPCI. Une attention particulière sera portée au lien entre pratique amateur et professionnelle, ainsi qu'aux compagnies du territoire à travers des soutiens en coproduction et accueil en résidence. Chaque programmation est accompagnée d'une action de médiation adaptée et qui fait sens.</p> <p><u>PUBLIC</u> : La saison culturelle s'adresse à un large public des scolaires (tous niveaux), aux publics du champ social et médico social. A noter, un travail sera mené en matière de relation publique afin d'élargir et fidéliser le grand public.</p> <p><u>PARTENARIATS</u> : Les partenariats sont nombreux à la fois pour le déploiement des actions à l'échelle de l'agglomération (communes, structures culturelles) mais également pour la mise en place d'actions culturelles (établissements scolaires, Hôpital Maritime, structures d'accueil spécialisées, Foyers, CADA, IME, ITEP...).</p>
---	---------------------	---------------	----------	-----------------	--------	-----------	---	-----------------	---	---

Privé	50 500 €
Communes	131 000 €
EPCI	30 000 €
TOTAL	211 500

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°15

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 MARS 2023

SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES DE RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL, TERRITORIAL ET LOCAL

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour poser la culture comme un pilier de l'émancipation et de l'égalité réelle : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux.

C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels

portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Dans ce cadre, le Département accorde son soutien à des structures culturelles œuvrant à différents niveaux de rayonnement territorial et selon des modalités complémentaires :

1. Le Département du Pas-de-Calais est **membre statutaire de 3 Etablissements de Coopération Culturelle** qu'il a contribué à fonder et qui rayonnent largement dans les thématiques qui sont les leurs :
 - le Louvre Lens ;
 - la Coupole d'Helfaut ;
 - le 9-9 bis et son métaphone.

2. Il soutient les projets de **5 centres culturels de rayonnement départemental**, dont **3 des 9 scènes nationales, 1 des 2 centres dramatiques nationaux et 1 des 11 scènes conventionnées d'intérêt national labéllisées par le Ministère de la Culture en Région**. Ces structures bénéficient d'un conventionnement avec les collectivités publiques et bénéficient d'une reconnaissance et d'une mission du Ministère de la Culture ciblant une triple responsabilité : artistique, professionnelle et publique.

Indicateurs d'analyse du projet :

- insertion dans le territoire ;
- pertinence de l'offre artistique ;
- qualification de la main d'œuvre ;
- équilibre économique du projet ;
- développement des partenariats à l'échelle nationale et internationale ;
- structuration d'un travail de diffusion et de médiation sur un ou plusieurs territoires du Département.

3. Il soutient également et qualifie le fonctionnement de **10 centres culturels de rayonnement territorial**, dont l'action et l'activité participent à la dynamisation d'un territoire au sens du périmètre défini par le Conseil départemental, pour la mise en œuvre de leur projet d'action culturelle à l'année sous forme de saison culturelle dans les champs relevant de la musique, des arts graphiques et arts plastiques, du cinéma ou de la vidéo, du théâtre, de la danse, du cirque ou encore des arts de la rue répondant aux objectifs départementaux de développement culturel du territoire et présentant un intérêt départemental, selon les modalités suivantes :

DISPOSITIF	OBJECTIFS	CONDITIONS	PARTICIPATION MAXIMALE
Co-production	Favoriser la création en arts de la scène (théâtre, danse, musique, cirque...). Accueillir chaque année au minimum : <ul style="list-style-type: none"> • une création de dimension régionale en résidence, avec une part de coproduction de 8 000 € ; • un pré-achat de 5 représentations. 	Aide à 40% pour une création de dimension régionale, calculée à partir des budgets de coproduction et de pré-achats, sur présentation des budgets artistiques détaillés.	30 000 €
Aide spécifique	Soutenir les créations, diffusions, événementiels en arts plastiques, écriture,	Aide à 60%, calculée à partir des budgets de coproduction et de pré-	15 000 €

au projet culturel	audiovisuel... selon les orientations propres à la structure.	achats, sur présentation des budgets artistiques détaillés.	
Diffusion	Soutenir la programmation artistique de l'établissement au-delà de sa commune d'implantation. Une attention particulière sera donnée aux propositions artistiques originales.	Aide à 40 % maximum par action, sur présentation des budgets artistiques détaillés pour : - les spectacles bénéficiant de l'agrément du Département, - les spectacles de compagnies régionales. Le programme d'activité présentera les éléments déterminant la qualité des projets, le volume d'activités, l'origine géographique des publics.	20 000 €
Médiation	Effectuer un travail d'action culturelle auprès des publics à partir des propositions artistiques accueillies. Favoriser les opérations de conquête et d'élargissement des publics par la sensibilisation, la programmation hors les murs ou la pratique artistique au niveau du bassin de population (ateliers, stages...), dont au moins 2 actions en collège.	Aide à 40 % maximum, sur présentation des budgets détaillés de l'action artistique et culturelle.	20 000 €
Plafond de subvention globale de 85 000 € pouvant représenter jusqu'à 25% du projet, sous réserve d'additionnalité du soutien départemental avec d'autres financeurs			

Indicateurs d'analyse du projet :

- projet artistique et culturel ;
- engagement de la structure dans une action comprenant à la fois de la coproduction artistique, de la diffusion et de la médiation ;
- budget prévisionnel ;
- qualification et structuration de la masse salariale (au moins 3 ETP sur les postes suivants ou équivalents : directeur artistique, administrateur, régisseur, médiateur ; au moins ¼ temps salarié affecté à la réalisation du projet culturel et disposant des compétences adéquates) ;
- plan unique de formation ;
- respect de la réglementation en vigueur notamment dans le domaine du spectacle-vivant ;
- politique tarifaire accessible ;
- plan de diffusion.

4. Il soutient enfin les projets de **19 centres culturels de rayonnement local dont 7 spécifiquement en milieu rural**, c'est-à-dire dont l'action et l'activité s'inscrivent dans un bassin de vie et d'emploi qui est celui de la commune ou de l'intercommunalité pour la mise en œuvre de leur projet d'action culturelle développé à l'année sous forme de saison culturelle dans les champs relevant de la musique, des arts graphiques et arts plastiques, du cinéma ou de la vidéo, du théâtre, de la danse, du cirque ou encore des arts de la rue répondant aux objectifs départementaux de développement culturel du territoire et présentant un intérêt départemental, selon les modalités suivantes :

Axe	Objectifs	Conditions	Participation Maximale
Co-production	Favoriser la création dans toutes les disciplines.	Aide jusqu'à 70% pour une création, sur présentation des budgets artistiques détaillés.	5 000 €
Diffusion	Soutenir la programmation artistique de la structure.	Aide de 25 à 40 % maximum par action, sur présentation des budgets artistiques détaillés. Le programme d'activité présentera les éléments déterminant la qualité des projets, le volume d'activités, l'origine géographique des publics.	20 000 €
Médiation	Effectuer un travail d'action culturelle auprès des publics, au niveau du bassin de vie	Aide jusqu'à 70 % sur présentation des budgets de l'action artistique et culturelle.	20 000 €.

	(ateliers, stages, actions en collèges...).		
Arts Plastiques		Favoriser la création contemporaine, Encourager la présence artistique sous forme de résidence ouverte au public, Déployer une stratégie de médiation culturelle, S'appuyer sur une équipe dédiée (nombre d'ETP).	
Plancher de subvention globale de 2 000 € et plafond de 35 000 € pouvant représenter jusqu'à 40% du projet, sous réserve d'additionnalité du soutien départemental avec d'autres financeurs (communes, intercommunalité...).			

Indicateurs d'analyse du projet :

- projet artistique et culturel ;
- engagement de la structure dans une action comprenant à la fois de la coproduction artistique, de la diffusion et de la médiation ;
- budget prévisionnel ;
- qualification et structuration de la masse salariale (au moins ¼ temps salarié affecté à la réalisation du projet culturel et disposant des compétences adéquates) ;
- plan unique de formation ;
- respect de la réglementation en vigueur notamment dans le domaine du spectacle-vivant ;
- politique tarifaire accessible ;
- plan de diffusion.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier les **37 demandes de subvention** dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un **engagement financier global de 5 113 480 €, au titre de 2023**.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer **5 subventions** aux E.P.C.C. le Louvre Lens, la Coupole d'Helfaut, le 9/9 Bis Métaphone, la Cité des Electriciens et spectacle vivant Audomarois - La Barcarolle, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint pour un montant total de **2 624 980 €**, au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer **32 subventions** aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe, pour un montant total de **2 488 500 €**, au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les **9 structures** culturelles relevant du droit privé, les **conventions de paiement** pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 2.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03 - 314A06	6568/93314	Louvre Lens	1 270 000,00	1 270 000,00	1 248 980,00	21 020,00
C03 - 316A01	6568/93314	La Coupole	776 000,00	776 000,00	776 000,00	0,00
C03 - 311D05	657381/93311	Structures à label national	553 000,00	553 000,00	550 000,00	3 000,00
C03 - 311D05	65748/93311	Structures à label national	1 442 000,00	1 442 000,00	1 442 000,00	0,00
C03 - 311B03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles -asso	637 000,00	637 000,00	340 000,00	297 000,00
C03 - 311B03	657348//93311	Centres culturels - Actions culturelles - communes	333 000,00	333 000,00	283 000,00	50 000,00
C03 - 313B02	65748/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	350 000,00	350 000,00	48 000,00	302 000,00
C03 - 311Q01	65748/93311	Saison culturelle départementale	133 000,00	133 000,00	114 000,00	19 000,00
C03 - 311D02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 310 000,00	1 310 000,00	50 500,00	1 259 500,00
C03-311D02	657348/93311	Structures de rayonnement local	240 000,00	240 000,00	131 000,00	109 000,00
C03-311D02	657358/93311	Structures de rayonnement local	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00
C03-311B03	657358/93311	Centres culturels - Actions culturelles - EPCI	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
C03-311B03	657381/93311	Centres culturels - Actions culturelles - EPCC	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY